

Compte rendu de la séance du 19 septembre 2018

Présents: 23 Pouvoirs: 3 Votants: 26

Absents: 10 Excusés: 5

Mise en œuvre du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie : adhésion au groupement de commandes organisé par St-Flour Communauté

Dorénavant la loi prévoit que le maire ou le président de l'E.P.C.I. produise, à titre obligatoire, un arrêté, régissant la Défense Extérieure Contre l'Incendie sur son territoire. La date limite de rédaction est fixée au 31 décembre 2018. Ce document implique le recensement, la vérification et des tests de pression et de débit de l'ensemble des points d'eau incendie.

La plupart des communes ne disposent pas de moyens en interne pour le réaliser. Aussi, face à ce constat et devant l'ampleur du travail que représentent ces obligations, les élus de Neuvéglise-sur-Truyère valident la proposition de Saint-Flour Communauté qui propose de mutualiser les moyens et de coordonner un groupement de commandes pour les communes de son territoire décidant d'adhérer au projet et pour ses besoins propres.

Pour: 26 contre:0 abs:0

Convention de déneigement avec le Département du Cantal

Le conseil approuve le projet de convention proposé par le Département afin de mettre à jour les tarifs et circuits de déneigement de ses services sur le territoire communal.

Pour: 26 contre:0 abs:0

Appel à projet du Département du Cantal pour la dynamisation et la revitalisation des centres bourgs

Approbation de la candidature de la commune à l'appel à projets lancé par le Département du Cantal pour dynamiser et revitaliser les centres bourgs et cœurs de villes.

Pour: 26 contre:0 abs:0

Rénovation thermique de la gendarmerie : Avenants aux marchés

Modifications du marché de rénovation thermique du bâtiment de gendarmerie suite à l'identification de travaux supplémentaires à effectuer sur les lots n°1 (maçonnerie), n°3 (menuiseries extérieures), n°4 (serrurerie-ferronnerie) et, n°5 (menuiseries intérieures), pour un montant total de 6 296,97€ supplémentaires. Ces travaux complémentaires rentrent dans l'enveloppe financière du projet.

Pour: 26 contre:0 abs:0

Attribution de l'accord-cadre mono attributaire pour les travaux de réparation et d'entretien des chaussées et dépendances du territoire communal

Afin d'assurer le bon état des chaussées communales et de leurs dépendances, le conseil municipal a approuvé, par délibération du 27/06/2018, la formule de l'accord-cadre à bons de commandes, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois, avec montant minimum et montant maximum annuel.

La procédure a été engagée et l'appel d'offre lancé. ,

3 entreprises ont présenté, dans les délais, une offre conforme aux critères énoncés dans les documents de consultation.

Après analyse des offres le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise Marquet arrivée en tête du classement.

Pour: 26 contre:0 abs:0

Amélioration d'accès dans le hameau de Peyrelade

Pour faciliter l'accès aux parcelles 227 F 296 et 227 F 334, le conseil municipal se prononce en faveur de l'acquisition de la parcelle 227 F 0064 et autorise Madame le Maire à négocier aux meilleures conditions pour la commune, à entamer toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à l'application de cette décision.

Pour: 26 contre:0 abs:0

Classement et déclassement de portions de voies communales

Il est proposé de classer en route une partie du chemin n° 189 à Gros et d'engager la procédure de déclassement de la portion de voie communale n° 11 allant à Gros lorsque l'on vient de La Taillade. Ce déclassement fera l'objet d'une enquête publique.

Pour: 26 contre:0 abs:0

Autres décisions du conseil municipal:

- admission en non-valeur de titres de 2008, pour un montant total de 571,32€, pour lesquels Madame la Trésorière se trouve dans l'impossibilité de recouvrer.
- Pour le service des écoles, autorisation de recruter sur un poste d'adjoint technique polyvalent pour une durée de 3 ans (renouvelable dans la limite de 6 ans) dont le maintien dépend de la décision d'autorités supérieures à la collectivité.
- Approbation du versement d'un fonds de concours au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal pour l'EP RD110 au bourg de Sériers.